



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 11 Mars 2019 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS Sophie DUCOUX – Caroline GRAIRE – Jean-Luc LÉZAT – Thierry MORGANT – Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Mark MANAC'H – François RAYBAUD

Ont donné pouvoir : François RAYBAUD à Céline FRAYARD,

Convocation du 4 mars 2019

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 31, avec 10 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Sophie CARLI

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2019 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les points 4 et 5 sont supprimés de l'ordre du jour, faute d'éléments suffisants.

*Arrivée de Thierry MORGANT*

**ORDRE DU JOUR :**

-1- Agenda d'Accessibilité Programmée – demande de subvention DETR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 18 octobre 2017 et du 7 mai 2018 relatives à la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Initialement il était prévu de réaliser les travaux d'accessibilité en 9 ans. Le dossier a été revu suite à des travaux d'accessibilité qui ont dû être réalisés lors de la mise en sécurité des écoles dans le cadre du plan Vigipirate. Il a donc été décidé de ramener la durée de 9 ans à 5 ans. Les travaux pris en compte au titre de la programmation 2019 sont les suivants :

- Mairie : rénovation des marches montant à l'accueil et création d'une rampe fixe avec des paliers intermédiaires pour accéder à l'entrée pour un montant total estimé de 21 400 € HT
- Ecoles : création d'un cheminement entre l'école maternelle et la cantine, mise en place de bandes visuelles au sol, modification des sanitaires pour avoir un WC mixte handicapé,

modification de la pente et mise aux normes des 2 marches dans le réfectoire, reprise du seuil de la porte entre le réfectoire et la cour de l'école élémentaire, ainsi que mise en place de la signalétique pour un montant total de 11 020 € HT

- Cimetière : mise en place d'un éclairage à l'entrée, régalinge des cheminements intérieurs et la mise en place de la signalétique pour un montant total de 4 850 € HT
- Eglise : découpage du seuil en pierre et mise en place de la signalétique pour un montant total de 1 970 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 39 240 € HT.

*Arrivée de Vanessa ARNASSAN*

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Aide du conseil départemental 40 % soit 15 696 €
- Aide de l'Etat au titre de la DETR 30 % soit 11 772 €
- Autofinancement 30 % soit 11 772 €
- 

Madame le Maire soumet la proposition au vote

VOTE POUR à l'Unanimité

#### -2- Ecole Numérique : acquisition de matériel informatique

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'école élémentaire de Thil a sollicité l'Académie de Toulouse afin de bénéficier des ENT (Environnement Numérique de Travail). Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, il conviendra d'acquérir le matériel suivant :

- 3 vidéoprojecteurs interactifs
- 3 PC pour les enseignants
- 10 PC pour les élèves
- 3 tableaux blancs spécial vidéoprojecteur
- 3 barres de son
- petit matériel divers

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 11 808.64 € HT soit 14 170.37 € TTC.

Madame le Maire propose de prévoir cette acquisition et de solliciter les subventions maximum auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Sophie CARLI demande quel est le montant des subventions que la commune peut obtenir

Madame le Maire précise que cela peut être de 50 % pour l'Etat si le projet est accepté par l'Education Nationale et de 30% pour le Conseil Départemental qui peut aller jusqu'à 40 % si l'aide de l'Etat n'est pas accordée.

Vanessa ARNASSAN demande si les enseignantes utilisent les anciens tableaux. Madame le Maire répond oui dans l'attente de la décision du ministère afin de ne pas abîmer les murs qui ont été repeints dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire.

Madame le Maire soumet la proposition au vote

VOTE pour unanimité

### -3- Travaux de rénovation énergétique de la Mairie et demandes de subventions

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 30 janvier 2019, il a été décidé de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la mairie et de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études ARCALIA.

Ce dernier a établi un budget estimatif s'élevant à 58 260 € HT comprenant l'isolation des murs par l'intérieur et du plancher du bas, le remplacement des menuiseries, le remplacement des convecteurs par une pompe à chaleur AIR-AIR, la rénovation de l'éclairage par des lampes LED. Ces travaux permettraient d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment.

Madame le Maire propose de valider ces travaux et de solliciter les subventions maximum pour aider la commune à acquitter cette dépense, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre des contrats de territoire, et de la Région Occitanie. Madame le Maire précise ce projet est inscrit à la maquette de programmation 2019 du contrat territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée du PETR Pays Tolosan.

Madame le Maire soumet la proposition au vote

VOTE POUR à l'unanimité

### -4- Eglise : travaux de restauration de la chaire et du maître-retable

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'atelier de restauration PARROT a été sollicité l'an dernier pour effectuer un stockage sain des éléments. Il a également réalisé un diagnostic préalable à la conservation-restauration du maître retable et de la chaire, mobiliers classés de l'Eglise Saint-Laurent.

Après renseignements pris auprès de la DRAC une première tranche de travaux peut être inscrite à la programmation 2019 et bénéficier des aides de l'Etat et de la Région :

- Restauration de la chaire : 6 460 € HT soit 7 752 € TTC
- Refixage de la polychromie du maître-retable in situ, transport et traitement  
9 805 € HT soit 11 766 € TTC

pour un montant total de 16 265 € HT soit 19 518 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour cette première tranche est le suivant :

- Aide de l'Etat 40 % soit 6 506 €
- Aide de la Région 20 % soit 3 253 €
- Autofinancement 40 6 506 €

Sophie CARLI demande si les travaux seront effectués en plusieurs tranches.

Madame le Maire répond par l'affirmative, sachant que le montant total de la rénovation de la chaire s'élève à 16 000 € HT et le maître retable à 27 670 € pour le travail sur la structure et à 49 760 € HT ou 75 710 € HT selon les options choisies de réfection de la couche picturale.

Jean-Claude PANNEBIAU demande si cette restauration est due au mauvaise stockage qui a été fait durant les travaux de l'église et si la responsabilité en incombe à l'entreprise qui a effectué la dépose des éléments.

Mme le Maire répond qu'effectivement le stockage a été mal fait par une entreprise qui n'était pas habilitée, du moins pour la chaire. Elle précise que le maître-retable nécessitait tout de même une restauration.

Vanessa ARNASSAN demande si les problèmes d'humidité qui sont toujours présents à l'église ne vont pas avoir d'incidence sur les éléments restaurés.

Madame le Maire précise que le mobilier sera réinstallé lorsque le problème d'humidité sera résolu, sachant que la durée des travaux sera longue (environ 2800 h pour le travail de polychromie sur le maître-retable).

Madame le Maire soumet la proposition au vote

VOTE POUR à l'unanimité

#### - 5- Autorisation d'occupation du domaine public

Madame le Maire indique à l'assemblée avoir été saisie d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée AB N°108 située impasse de la Fontaine. En effet, des arbres sont présents depuis au moins une vingtaine d'année sur une partie de l'espace public au droit de la maison sise sur cette parcelle. Une clôture a été posée avec un accord oral sous une ancienne municipalité. Afin de régulariser cette implantation qui ne gêne aucunement la circulation ni le stationnement des riverains, Madame le Maire propose de consentir une occupation à titre gratuit pour une année renouvelable avec tacite reconduction. La commune pourra décider de résilier ce droit à tout moment, celui-ci étant consenti à titre précaire.

Bruno PASQUIER indique avoir connaissance que dans un cas similaire, la commune a dû céder le droit de passage.

Madame le Maire précise que la prescription trentenaire ne s'applique pas sur le domaine public.

Jean-Claude PANNEBIAU ajoute que cet espace est de 10 m2 environ et est ainsi depuis les années 80 et est favorable au maintien l'occupation de cet espace.

Thierry MORGANT indique que cela pourrait créer un précédent.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas de céder un espace mais de l'autoriser à l'occuper à titre précaire et révocable.

Cécile DARGASSIES précise que le voisin n'est aucunement gêné par l'occupation de cet espace.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

VOTE : 8 voix POUR 1 voix CONTRE 4 abstentions

#### **Informations et questions diverses :**

Les points 4 et 5 concernant la réhabilitation de l'ancienne poste ont été enlevés de l'ordre du jour car les travaux ne relèvent pas des demandes de subvention dans le cadre des contrats de territoire qui doivent être déposés auprès du Conseil Départemental avant le 15 mars. Cela laisse de temps de réfléchir davantage au projet.

La commission finances doit se réunir fin mars,  
Le prochain conseil municipal aura lieu début avril pour le vote du budget

Le Dépoluthil sera organisé le 30 mars

Le véhicule du service technique est arrivé aujourd'hui.

Vanessa ARNASSAN interroge Madame le Maire sur l'installation de la machine à pain. Elle répond qu'elle va relancer le boulanger.

Mme le Maire précise qu'un producteur de safran doit venir à partir d'aujourd'hui faire un essai au marché.

La rénovation de l'ancien terrain de tennis est terminée.

Un nouveau système de fermeture de porte a été installé sur le nouveau terrain par les agents du service technique.

Sophie CARLI indique que le club de tennis remercie la mairie et les agents pour les aménagements réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 22.

Fait à Thil, le 18 mars 2019

Céline FRAYARD

Maire de THIL

